

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 5

Affectation définitive du résultat du budget principal 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

L'instruction budgétaire et comptable de la M61, qui s'applique aux SDIS, prévoit qu'après l'approbation du Compte Administratif, le Conseil d'Administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en section de fonctionnement. Ce dernier doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement en section d'investissement (le déficit d'investissement). Le solde, selon la volonté de l'organe délibérant, peut être conservé en excédent de fonctionnement ou imputé en dotation complémentaire en section d'investissement.

Les résultats d'exécution de l'exercice 2020, en tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2019, sont conformes à ceux présentés le 4 février 2021, à savoir :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2019	5 981 501,62 €	- 754 917,95 €
Dépenses 2020	54 059 185,94 €	12 470 368,62 €
Recettes 2020	54 153 184,23 €	14 228 409,98 €
Résultats de clôture 2020	6 075 499,91 €	1 003 123,41 €

Lors du vote du budget Primitif 2020, le 04 mars 2020, nous avons souhaité inscrire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour limiter le recours à l'emprunt sur 2020. Le montant inscrit était de 812 510,05 €. Compte tenu des perspectives financières abordées au montant du débats d'orientation budgétaire, je vous propose de confirmer la décision prise lors de la reprise anticipée des résultats, à savoir de ne pas donner suite à ce prélèvement et de maintenir le solde du résultat sur la section de fonctionnement

En investissement, les programmes sont réalisés sous la forme d'autorisations de programmes avec des crédits de paiement inscrits chaque année. Il est donc nécessaire d'inscrire des reports uniquement dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de la commune de Châtel-Guyon.

Dépenses	19 528,00
Recettes	68 956,00

Le résultat 2020 définitif, une fois « corrigé », est de :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2020	6 075 499,91 €	1 003 123,41 €
Dépenses		- 19 528,00 €
Recettes		68 956,00 €
Résultats 2020 « corrigés »	6 075 499,91 €	1 052 551,41 €

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter définitivement les résultats 2020 du budget principal tels que repris au budget primitif 2021 le 04 février 2021 à savoir un excédent de 1 003 123,41 € à la section d'investissement et de 6 075 499,91 € en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le - 7 JUIN 2021

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210531-21_06544-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021